

Terms and conditions of sale for public transport line A01 connecting Paris-Beauvais Airport to Paris Porte Maillot.

Preamble

These general terms and conditions apply to passenger transport on the line connecting Paris-Beauvais Airport to Paris Porte Maillot, operated by Transport Paris Beauvais (hereinafter "TPB") and for which tickets are sold by BELLOVA (hereinafter "Paris-Beauvais Airport").

The user is hereinafter referred to as "the customer."

The purchase of a ticket implies full acceptance of these general terms and conditions of sale applicable to this coach transport by ticking the corresponding box. These shall prevail over any other conditions appearing in any other document, unless BELLOVA has given its prior, express and written consent to a derogation. In the event of a translation of these general terms and conditions of sale, only the French text shall be deemed authentic in the event of a dispute. The general terms and conditions of sale are available:

- On the airport website: <https://www.aeroportparisbeauvais.com>
- On the online sales website: <https://www.aerobus.fr>
- On request: service.clients@aeroportbeauvais.com

BELLOVA reserves the right to modify the terms of these general terms and conditions of sale at any time. The applicable provisions will be those in force on the date of purchase by the customer.

Article 1 General information

1.1 Connection

Only the following connections are available via this coach service:

- Departure from Paris Porte Maillot (Paris Porte Maillot bus station) - Arrival at Paris-Beauvais Airport,
- Departure from Paris-Beauvais Airport ---- Arrival at Paris Porte Maillot (Paris-Nord Paris Porte Maillot bus station).

All connections are direct, with no intermediate stops. Passengers are strictly prohibited from leaving the coach before arriving at their scheduled drop-off point.

1.2 Timetables

Neither BELLOVA nor TPB can be held liable for any delay or cancellation of services in the event of force majeure. Force majeure extends to any external event that is unforeseeable, unavoidable, and insurmountable, preventing BELLOVA or TPB from fulfilling all or part of its obligations.

Each ticket is issued and valid only for the date and route mentioned on it. It cannot be accepted on board coaches on a date or for a route other than those mentioned on it.

BELLOVA and TPB cannot be held liable for any expenses or consequences attributable to a delay and/or change in the aforementioned timetables, as BELLOVA will endeavor, as soon as possible and by any means, to inform customers of adjustments imposed by traffic constraints and security measures.

To ensure departures from Paris Porte Maillot and Paris Beauvais Airport in the best possible conditions, all customers are requested to arrive at the departure point specified in Article 1.1 no later than 15 minutes before the scheduled departure time.

Article 2 Persons with disabilities

Customers with reduced mobility are transported under the same conditions as those described herein. However, if assistance for wheelchair users is required, a request must be made at the time of online booking.

Article 3 Ticket

3.1 General

It is the customer's responsibility to ensure that they are in possession of a valid and validated ticket.

Customers may only be transported if they are able to present a valid ticket, whether acquired free of charge or purchased. Only the validity periods indicated directly on the ticket are valid. It is expressly agreed that any TPB agent may request proof of the customer's identity.

Each ticket must have at least one QR code.

The ticket must be kept in good condition, printed or downloaded from a smartphone, and must not be damaged and/or altered.

The ticket must be presented to the driver for inspection when boarding the coach. Each customer must keep their ticket for the entire duration of the journey, so that it can be presented at the request of BELLOVA-accredited agents.

All ticket validations are final. Even if the customer decides not to travel, the ticket will not be refunded. Tickets are non-refundable, non-exchangeable, and non-modifiable.

A lost ticket will not be refunded even if it is found. It is forbidden for anyone to resell tickets.

Minors under the age of 12 must be accompanied by an adult, who must comply with the regulations in force, in particular those of the Highway Code and the Insurance Code. Minors under the age of 16 may travel alone provided they present a travel authorization form duly completed and signed by a legal representative, along with an identity document.

3.2 Validity of tickets

All customers can purchase tickets online at www.aeroportparisbeauvais.com and www.aerobus.com, at ticket offices and/or ticket machines located at the departure points of the transport line. Tickets are not nominative, except for those purchased online with a reservation. They are valid for one journey, regardless of the day and direction of travel. Electronic tickets are subject to these general terms and conditions of sale, which are accepted upon payment. Customers do not have a right of withdrawal.

After payment, the customer will receive a confirmation email containing a link to the websites www.aeroportparisbeauvais.com and www.aerobus.fr.

To obtain their ticket, customers can download it from the confirmation email they receive or directly from the website after placing their order.

The ticket consists of the entire page, which must be presented, and must include a QR code. The booking confirmation email does not constitute a ticket. The electronic ticket is valid if it is printed on white A4 paper, blank on the front only, without any changes to the print size, in portrait (vertical) format. Good print quality is required. The customer is responsible for the condition of their ticket and its printing on paper.

Partially printed, soiled, damaged, or illegible tickets will not be accepted and will be considered invalid.

It may also be presented on smartphone or tablet screens.

BELLOVA shall in no way be held liable for any failure, disruption, or temporary or prolonged interruption of the website.

3.3 24-hour return ticket

This ticket, which is only available for purchase at ticket offices located at the departure points of the transport line, allows two journeys (one outward and one return) between Paris "Porte Maillot" and Paris-Beauvais Airport. Both journeys must be made within a maximum of 24 hours from the date and time of issue of the ticket. Customers must be able to present their ticket on both journeys, otherwise they may be refused access to the bus. The sale of 24-hour return tickets is limited to one ticket per person per day.

Bus schedules are determined according to IATA aviation seasons and/or security measures imposed by the relevant government authorities. Therefore, it is the customer's responsibility to check the bus schedule within the 24-hour validity period of their ticket. In this case, neither SAGEB nor TPB can be held liable for bus schedules determined within the 24-hour period.

3.4 24-hour return ticket + free parking

This ticket includes a 24-hour return ticket for travel between Paris-Beauvais Airport and Paris "Porte Maillot" only, plus free parking for up to 24 hours in one of the permanent public car parks at Paris-Beauvais Airport (drop-off zone, P1, P2, P4). Its terms and conditions of sale are identical to those of the 24-hour return ticket described in 3.3. When purchasing the ticket, and subject to presentation of an entry ticket to one of the permanent public car parks dated on the day of purchase, a voucher allowing exit from the car park concerned until D+1 is issued by the agent at the transport line ticket office.

Vehicle parking is subject to the general terms and conditions of access, traffic, and parking at Paris-Beauvais Airport, which can be consulted at www.aeroportparisbeauvais.com.

Article 4 Rates and methods of payment

4.1 Prices

Prices are quoted in euros, including all taxes.

Only children under the age of four are exempt from paying for their ticket. Children aged four to eleven travel at a reduced rate. It should be noted that free travel for children under four and reduced rates are subject to the purchase of a standard fare ticket. The adult fare applies to adults and children aged twelve and over. The reduced fare does not apply to organized groups and school trips. BELLOVA or TPB staff reserve the right to check ID.

The fare offer is available on request and on the internet: www.aeroportbeauvais.com and on www.aerobus.fr

4.2 Payment methods

⇒ Internet

Payment for tickets on the internet can only be made by credit card bearing the CB, Visa, Eurocard, or Mastercard logo.

Tickets can be purchased online up until the bus departure time.

The credit card payment solution allows you to pay via a bank server in a secure environment. At no time will the customer's full credit card number be communicated to BELLOVA. Transactions are encrypted and secured using the protocol for which the site is PCI Compliant level 4.0.

The order validated by the customer will only be considered effective once the relevant bank payment centers have given their approval. In the event of refusal by said centers, the order will be automatically canceled.

BELLOVA cannot be held liable in any way for any malfunction or anomaly in the secure payment system, whether these occur before, during, or after the payment.

⇒ On-site sales

Subject to availability of seats on the bus at the time of departure and the presence of a BELLOVA agent with a portable sales device, on-site sales are possible. However, the price of the ticket will be higher.

Article 5 Right to refuse transport

Any breach of these general terms and conditions of sale or of the legislation in force may result in refusal to board.

BELLOVA may refuse to transport a customer and their luggage if:

- The transport of the customer and/or their luggage could endanger the safety, health, comfort, or convenience of other customers or BELLOVA and TPB staff;
- The customer uses intimidation, behaves suspiciously, or uses abusive language towards BELLOVA and TPB staff;
- The customer's physical or mental condition, including a condition caused by alcohol or drug use, or medication, could pose a danger or risk to themselves, other customers, or staff;
- The ticket has been acquired fraudulently and/or has been reported as lost or stolen and/or has been falsified or counterfeited and/or has been used previously.
- The customer refuses to present proof of identity or does not have any.

Article 6 Behavior on board

Customers must respect the order and tranquility of all passengers in the vehicles. Customers are asked to behave in a courteous and civil manner. When the driver considers that the life or safety of the passengers he is transporting is compromised or in danger, he may interrupt his journey and take all necessary measures, including immediately stopping the vehicle.

Anyone who violates the following provisions is responsible for the physical and material consequences of their behavior.

Therefore, under penalty of prosecution, it is prohibited to:

- Standing up and/or unbuckling your seatbelt during the entire journey;
- Smoking/using electronic cigarettes on coaches;
- Consuming any form of illegal substance or alcohol on coaches;
- Leaving or throwing away any papers, newspapers, packaging, or waste of any kind in the vehicles that may affect hygiene or cleanliness or cause equipment malfunctions;
- Disturbing the driver and talking to the driver during the journey without absolute necessity;
- Using emergency exits without justification;
- Using any alarm or safety device without legitimate reason;
- Obstructing the opening or closing of doors;
- Standing on the steps of the vehicle;
- Damaging, soiling, or defacing the vehicle and any of its fixtures, as well as any signs, stickers, inscriptions, or posters displayed on it;
- Putting your feet on the seats;
- Using cell phones in the first row of seats directly behind the driver;
- Using sound devices or instruments that cause a nuisance to other customers;
- Conducting fundraising activities, soliciting, offering services, distributing objects, flyers, or leaflets.

Access to coaches is prohibited to any customer wearing roller skates or rollerblades.

Any accident or incident occurring during the journey must be reported immediately to the driver.

Any customer who is the victim of theft, assault, or incivility committed inside the vehicle must report the incident immediately to BELLOVA or TPB staff.

Seat belts must be worn. Customers who fail to wear a seat belt will be held individually liable if they are aged 13 or over.

Under no circumstances shall the driver or BELLOVA be held liable (Decree No. 2003-637 of July 9, 2003).

In the event of failure to comply with the provisions of this article, BELLOVA and TPB decline all liability in advance for any accidents or damage that may result.

Article 7 Luggage

7.1 Prohibited baggage

Items whose transport is prohibited by applicable law.

Items that TPB or BELLOVA staff reasonably consider to be unsuitable for transport due to their weight, size, unpleasant odor, configuration, or fragile or perishable nature.

7.2 Baggage permitted inside coaches

All luggage must be identified with at least a valid telephone number. Additional products not included in the ticket price for luggage or other equipment are available for purchase online during the booking process.

The following items may be carried inside the coaches: bags, personal effects, various packages, and any other objects:

- That can be stored in the compartments above the seats or under the seat, provided for this purpose;
- With a maximum size of 20 cm x 25 cm x 45 cm and a maximum weight of 2 kg.
- One piece of checked baggage weighing 20 kg.
- That does not cause any inconvenience to other customers.

Any object, baggage, bag, or package that does not fall into the above category must be stored by the customer in the coach's luggage compartments and may be subject to an additional charge.

In the event of refusal, the coach driver will have full authority to deny access on board to any customer who refuses to comply with this obligation. This refusal, for which reasons will be given, will not entitle the customer concerned to a refund of their ticket.

Strollers or any equipment necessary for the transport of a person are allowed in the luggage compartment under certain conditions and at no extra charge:

- One folded stroller per customer is permitted and must be stored in the luggage compartment of the coach (non-foldable strollers are prohibited).

Oversized items such as bicycles, skis, surfboards, musical instruments, etc., are allowed in the luggage compartment under certain conditions:

- A maximum of one oversized item per customer, contained in a specific cover so as not to damage the vehicle's luggage compartments and other customers' luggage.
- The customer must notify the bus service by email (service.bus@aeroportbeauvais.com) at least 72 hours before the desired departure time of the presence of an oversized item so that the driver can reserve sufficient space.

The transport, handling, and supervision of oversized items are the responsibility of the customer who owns them.

For the transport of oversized items not covered by these general terms and conditions of sale, it is essential to consult the bus service in advance for approval, otherwise boarding may be refused.

A minimum of one week's notice prior to the desired departure date is mandatory for any group of more than three customers each traveling with an oversized item.

BELLOVA cannot under any circumstances be held liable for the consequences of accidents caused by the goods, objects, and luggage transported, nor for any damage caused to them. The customer in possession of these goods, objects, and luggage will, however, be held liable for any damage they may have caused to other customers or to the vehicle.

7.3 Lost luggage/items

Any item found by a customer on board a vehicle must be reported as soon as possible to a BELLOVA staff member, who will take the necessary measures.

Found items will be collected at BELLOVA the day after they are found.

Lost items can be claimed upon presentation of identification at the following address:

BELLOVA
Beauvais Airport
Airport Road
Baggage Service
CS 42 158
60000 TILLE
Tel: 03 44 11 46 00

BELLOVA is not responsible for lost and unrecovered items.

7.4 Stolen Luggage/Items

BELLOVA cannot be held liable for the transport of luggage, including luggage placed in the hold for obvious safety reasons during transport.

Consequently, BELLOVA declines all responsibility in the event of theft of luggage or items. It is therefore prohibited to leave the following items in luggage exceeding the dimensions authorized in Article 7.2 and intended to be placed in the luggage compartments of coaches:

- Smartphones, cell phones, tablets, laptops, cameras, any valuable items, etc.

Article 8 Specific seats

In order not to distract the driver, the first row of seats behind the driver is prohibited for the following persons:

- Children under 8 years of age,
- Customers with animals.

Article 9 Animals

Small, non-dangerous live pets are tolerated and admitted free of charge provided they are transported in a closed basket kept on the lap (maximum size of bags or baskets: 45 x 30 x 25 cm) and weigh less than 5 kg. Dangerous or sick animals are excluded from transport. In any case, they must not disturb other customers and/or cause them any inconvenience and/or soil the coach in any way.

The customer is responsible for their animal. No animals are allowed in the luggage compartment.

Guide dogs for blind people are allowed free of charge, provided they are held by a special harness and accompany blind people who hold a disability card marked "Blindness" and/or a green star. During their training, guide dogs are also admitted free of charge, provided that the trainer is in possession of the "Guide Dog and Owner Identity Card."

BELLOVA cannot be held liable for any damage caused by animals during transport.

Article 10 Personal data

TPB and BELLOVA collect and process certain personal data from their users in order to operate the line. You can access your personal data or request its deletion. You also have the right to object, the right to rectify, and the right to limit the processing of your data (see cnil.fr for more information on your rights). To exercise these rights or for any questions about the processing of your data, you can contact BELLOVA customer service. (service.clients@aeroportbeauvais.com)

Article 11 Disputes

French law is applicable to any dispute relating to these terms and conditions. BELLOVA cannot be held liable for any damage of any kind, whether material or immaterial, that may result from either the misuse by the customer(s) of the transport service(s) or the failure to comply with these general terms and conditions of sale.

Complaints or disputes will always be received with attentive consideration, as good faith is always presumed in those who take the trouble to explain their situations.

In the event of a dispute, the customer shall first contact BELLOVA's Customer Service department to seek an amicable solution. For all complaints, please send your letter, accompanied by your flight receipt, if applicable, and your bus ticket purchase receipt to:

BELLOVA
Beauvais Airport
Route de l'Aéroport
CS 42 158
60000 TILLE
Email: service.clients@aeroportbeauvais.com

After contacting BELLOVA Customer Service and in the absence of a satisfactory response within 60 days, the customer may refer the matter to the Tourism and Travel Mediator*, whose contact details and referral procedures are available on the website: www.mtv.travel

Any disputes relating to the purchase or payment of the ticket must be addressed to:

support@distribution.com

**contractual disputes between a consumer and a professional concerning the performance of a contract for the sale or provision of services*

In Beauvais, December 11, 2025.

Conditions générales de vente portant sur la ligne A01 de transport public de personnes reliant l'Aéroport Paris-Beauvais à Paris Porte Maillot.

Préambule

Les présentes conditions générales s'appliquent au transport de personnes sur la ligne reliant Aéroport Paris-Beauvais à Paris Porte Maillot opéré par la société Transport Paris Beauvais (ci-après « TPB ») et dont les titres de transport sont vendus par BELLOVA (ci-après « Aéroport Paris-Beauvais »).

L'utilisateur est ci-après désigné "le client".

L'achat d'un titre de transport implique l'acceptation, dans son intégralité, des présentes conditions générales de vente applicables à ce transport par autocar en cochant la case correspondante. Celles-ci prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite acceptée de BELLOVA. En cas de traduction des présentes conditions générales de vente, seul le texte français fait foi en cas de litige.

Les conditions générales de vente sont disponibles :

- Sur le site de l'aéroport : [https:// www.aeroportparisbeauvais.com](https://www.aeroportparisbeauvais.com)
- Sur le site de vente en ligne : <https://www.aerobus.fr>
- Sur demande : service.clients@aeroportbeauvais.com

BELLOVA se réserve le droit de modifier les termes de ces conditions générales de vente à tout moment. Les dispositions applicables seront celles en vigueur au jour de l'achat par le client.

Article 1 Informations générales

1.1 Liaison

Seules les liaisons suivantes sont accessibles grâce à ce transport par autocar :

- Départ de Paris Porte Maillot (gare routière de Paris Porte Maillot) -Arrivée à l'Aéroport Paris-Beauvais,
- Départ de l'Aéroport Paris-Beauvais ---- Arrivée à Paris Porte Maillot (gare routière de Paris-Nord Paris Porte Maillot).

Toute liaison s'effectue sans aucun arrêt intermédiaire possible. Toute sortie de l'autocar avant l'arrivée au point prévu de dépose des clients est strictement interdite.

1.2 Horaires

La responsabilité de BELLOVA ni celle de « TPB » ne pourra être recherchée pour un retard ou une suppression de services en cas de force majeure. La force majeure s'étend à tout événement extérieur, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable qui empêche BELLOVA ou la société TPB d'exécuter tout ou partie de ses obligations.

Chaque ticket est délivré et valable uniquement pour la date et le trajet qui y sont mentionnés. Il ne pourra être accepté à bord des autocars à une date ou pour un trajet différent de ceux qu'il mentionne.

BELLOVA ainsi que la société TPB ne peuvent être engagées par aucune dépense ou conséquence attribuée à un retard et/ou une modification desdits horaires dans la mesure où BELLOVA s'efforcera, dans les meilleurs délais et par tout moyen, d'informer les clients des ajustements imposés par les contraintes du trafic et des mesures de sûreté.

Pour assurer les départs depuis Paris Porte Maillot et de l'aéroport Paris Beauvais dans les meilleures conditions possibles, il est demandé à l'ensemble des clients de se présenter sur le lieu de départ, précisé à l'article 1.1, au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ prévue.

Article 2 Personne en situation de handicap

Le transport de clients à mobilité réduite s'effectue aux mêmes conditions que celles décrites aux présentes. Toutefois, si une assistance pour personne en fauteuil roulant est requise, une demande doit être faite au moment de la réservation en ligne.

Article 3 Titre de transport

3.1 Généralités

Il est du devoir du client de s'assurer d'être en possession d'un titre de transport valable et validé.

Le client ne peut être transporté que s'il est en mesure de présenter un titre de transport en cours de validité, acquis à titre gratuit ou à titre onéreux. Seuls les délais de validité indiqués directement sur le titre de transport font foi. Il est expressément convenu que tout agent de TPB peut solliciter une pièce justifiant de l'identité du client.

Chaque titre de transport comporte au moins un QR-Code.

Le titre de transport doit être conservé en bon état, imprimé ou téléchargé depuis un smartphone, ne doit pas être détérioré et/ou modifié.

Le titre de transport doit être présenté au conducteur pour contrôle à la montée dans l'autocar. Chaque client doit conserver son titre de transport durant toute la durée du trajet, afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des agents accrédités par BELLOVA.

Toute validation du titre de transport est définitive. Même si le client renonce à voyager, le titre de transport n'est pas remboursé. Les titres de transport sont non remboursables, non échangeables et non modifiables.

Un titre de transport perdu ne sera pas remboursé même une fois retrouvé. Il est interdit à toute personne de revendre les titres de transport.

Le transport des mineurs de moins de 12 ans se fait obligatoirement accompagné d'un adulte, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur et notamment celle du code de la route et du code des assurances. Les mineurs de moins de 16 ans peuvent voyager seuls à la condition qu'ils présentent une autorisation de voyager seul dûment complétée et signé par un représentant légal avec un document d'identité.

3.2 Validité du titre de transport

Tout client peut acheter les titres de transport par internet sur le site www.aeroportparisbeauvais.com et www.aerobus.com, aux guichets et/ou aux automates, installés sur les lieux de départ de la ligne de transport. Les titres de transport ne sont pas nominatifs sauf ceux qui sont achetés sur réservation sur internet. Ils sont valables pour un trajet quel que soit le jour et le sens du voyage. Le titre de transport électronique est soumis aux présentes conditions générales de vente acceptées lors du paiement. Le client ne dispose pas de droit de rétractation.

A l'issue du paiement, le client se verra attribuer une confirmation par email sur laquelle figurera un lien vers le site internet www.aeroportparisbeauvais.com et www.aerobus.fr.

Pour obtenir son titre de transport, le client le télécharge du mail de confirmation qu'il aura reçu ou directement sur le site internet après sa commande.

Le titre de transport est constitué de l'ensemble de la page qu'il convient de présenter un, un QR-Code doit y figurer. La confirmation de réservation par email ne constitue pas un titre de transport.

Le titre de transport électronique est valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto uniquement, sans modification de taille d'impression en format portrait (vertical). Une bonne qualité d'impression est exigée. Le client est responsable de l'état de son titre de transport et de son impression sur papier.

Les titres de transport partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

Il peut également être présenté sur écrans de smartphone ou de tablette tactile.

BELLOVA ne sera en aucun cas tenue responsable d'une éventuelle défaillance, perturbation ou interruption momentanée ou prolongée du site internet.

3.3 Titre de transport Aller-Retour 24 heures

Ce ticket, uniquement proposé à la vente aux guichets installés sur les lieux de départ de la ligne de transport, permet deux trajets (un aller et un retour) entre Paris « Porte Maillot » et l'Aéroport Paris-Beauvais. Ces deux trajets doivent être utilisés tous les deux dans un délai de 24 heures maximum suivant la date et l'heure d'émission du titre de transport. Le client devra être en mesure de présenter son ticket lors des deux trajets effectués sous peine de se voir refuser l'accès au bus. La vente de titres de transport Aller-Retour 24 heures est limitée à un titre par personne et par jour.

Les horaires des bus sont déterminés en fonction des saisons aéronautiques IATA et/ou des mesures de sûreté imposées par les services compétents de l'Etat. Par conséquent, il appartient au client de vérifier les horaires de trajet dans la tranche des 24 heures de validité de son ticket. Dans cette hypothèse, la responsabilité de la SAGEB ni celle de « TPB » ne pourra être recherchée concernant les horaires de bus déterminés dans la tranche des 24 heures.

3.4 Titre de transport Aller-Retour 24 heures + parking gratuit

Ce ticket intègre la prestation du titre de transport Aller-Retour 24 heures uniquement dans le sens Aéroport Paris-Beauvais – Paris « Porte Maillot » à laquelle s'ajoute une offre de stationnement gratuite limitée à 24 heures sur l'un des parcs de stationnement permanents accessibles au public de l'Aéroport Paris-Beauvais (dépose-minute, P1, P2, P4). Ses conditions de vente sont identiques à celle du ticket Aller-Retour 24 heures décrites au 3.3. Lors de l'achat du titre de transport et sous réserve de la présentation d'un ticket d'entrée sur l'un des parcs de stationnement permanents accessibles au public daté du jour d'acquisition du titre, une contremarque permettant de sortir jusqu'à J+1 du parc de stationnement concerné est remise par l'agent au guichet de la ligne de transport.

Le stationnement des véhicules est soumis aux conditions générales d'accès, de circulation et de stationnement à l'Aéroport Paris-Beauvais consultables sur le site www.aeroportparisbeauvais.com

Article 4 Tarifs et moyens de paiement

4.1 Prix

Le prix est exprimé en euros toutes taxes comprises (TTC).

Seuls les enfants de moins de quatre ans sont dispensés du paiement de leur titre de transport. Les enfants de quatre à onze ans voyagent selon un tarif réduit. Il convient de noter que la gratuité pour les enfants de moins de quatre ans et les tarifs réduits sont subordonnés à l'achat d'un titre de transport au tarif normal. Le tarif adulte s'applique aux adultes et aux enfants à partir de douze ans. Le tarif réduit ne s'applique pas aux groupes constitués et aux voyages scolaires. Le personnel de BELLOVA ou de la Société TPB se réserve le droit de contrôler les pièces d'identité.

L'offre tarifaire est disponible sur simple demande et sur internet : www.aeroportbeauvais.com et sur www.aerobus.fr

4.2 Moyens de paiement

⇒ Internet

Le paiement des titres de transport sur internet se fait par carte bancaire portant le sigle CB, Visa, Eurocard ou Mastercard uniquement.

L'achat d'un titre de transport sur internet peut être réalisé jusqu'à l'heure du départ du bus.

La solution de paiement par carte bancaire permet de régler via un serveur bancaire dans un environnement sécurisé. A aucun moment, le numéro de carte bancaire complet du client ne sera communiqué à BELLOVA. Les échanges sont cryptés et sécurisés grâce au protocole pour lequel le site est PCI Compliant niveau 4.0.

La commande validée par le client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, la commande sera automatiquement annulée.

La responsabilité de BELLOVA ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de dysfonctionnement ou d'anomalie dans le système de paiement sécurisé, que ceux-ci surviennent avant, au cours ou à l'issue dudit paiement.

⇒ Vente sur place

Sous la réserve de places disponibles à bord du bus au moment du départ et de la présence d'un agent BELLOVA en possession d'un outil de vente portatif, la vente sur place est possible. Néanmoins, le prix du titre de transport sera majoré.

Article 5 Droit de refuser le transport

Tout manquement aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux législations en vigueur peut entraîner le refus à l'embarquement.

BELLOVA pourra refuser de transporter un client et ses bagages si :

- Le transport du client et/ou celui de son(ses) bagage(s) pourrai(en)t mettre en danger la sécurité, la santé, le confort ou la commodité des autres clients ou du personnel de BELLOVA et de TPB,
- Le client fait usage de l'intimidation, a un comportement suspect ou utilise un langage injurieux à l'égard du personnel de BELLOVA et de TPB ;
- L'état physique ou mental du client y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogue, ou de médicaments pourrait présenter un danger voire un risque pour lui-même, les autres clients, ou le personnel ;
- Le titre de transport a été acquis frauduleusement et/ou a été répertorié comme document perdu ou volé et/ou a été falsifié ou contrefait et/ou a été utilisé auparavant.
- Le client refuse de présenter une pièce justifiant de son identité ou n'en dispose pas.

Article 6 Comportement à bord

Les clients doivent respecter l'ordre et la tranquillité de tous dans les véhicules. Les clients sont invités à avoir un comportement courtois et empreint de civilité. Lorsque le conducteur estime que la vie ou la sécurité des personnes qu'il transporte est compromise ou en danger, il pourra interrompre sa course et prendre toutes les mesures qui s'imposent, y compris l'arrêt immédiat du véhicule.

Toute personne contrevenant aux dispositions ci-après est responsable des conséquences physiques et matérielles dues à son comportement.

Ainsi, sous peine de poursuites, il est interdit de :

- Se lever et/ou se détacher pendant toute la durée du trajet ;
- Fumer/utiliser des cigarettes électroniques dans les autocars ;
- Consommer toute forme de substance illicite ou alcool dans les autocars ;
- Abandonner ou jeter dans les véhicules tous papiers, journaux, emballages, résidus de toutes sortes pouvant nuire à l'hygiène ou à la propreté ou susceptibles de provoquer des troubles de fonctionnement des équipements ;
- Gêner la conduite et parler au conducteur au cours du trajet sans nécessité absolue ;

- Utiliser les issues de secours de manière non justifiée ;
- Se servir sans motif légitime de tout dispositif d'alarme ou de sécurité ;
- Faire obstacle à l'ouverture ou à la fermeture des portes ;
- Stationner sur les marches du véhicule ;
- Dégrader, souiller ou détériorer le véhicule et toutes les installations du véhicule, ainsi que les différentes pancartes, autocollants, inscriptions ou affiches qu'il comporte ;
- Mettre les pieds sur les sièges ;
- Utiliser les téléphones portables sur la première rangée de sièges située directement derrière le conducteur ;
- Faire l'usage d'appareils ou d'instruments sonores, source de nuisance pour les autres clients ;
- Procéder à des quêtes, sollicitations, offres de service, distributions d'objets quelconques, de prospectus ou de tracts.

L'accès aux autocars est interdit à tout client circulant en patins à roulettes, rollers.

Tout accident ou incident survenant pendant le trajet doit être immédiatement signalé au conducteur.

Tout client victime d'un vol, d'une agression, ou d'un acte d'incivilité commis à l'intérieur du véhicule doit signaler les faits immédiatement au personnel de BELLOVA ou de la Société TPB.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. En cas de défaut de port par les clients, la responsabilité pénale restera individuelle pour chacun d'entre eux, dès lors qu'ils sont âgés de 13 ans et plus.

En aucun cas, la responsabilité du conducteur et de BELLOVA ne pourra être mise en cause (décret n°2003-637 du 9 juillet 2003).

En cas de non-respect des dispositions prévues par le présent article, BELLOVA et la société TPB déclinent par avance toute responsabilité pour les accidents ou dommages qui pourraient en résulter.

Article 7 Bagages

7.1 Bagage(s) non admis

Les objets dont le transport est interdit par le droit en vigueur.

Des objets dont le personnel de TPB ou de BELLOVA estime, raisonnablement, que leur poids, dimension, odeur inconcommodante, configuration ou nature fragile ou périssable les rendent impropres au transport.

7.2 Bagage(s) admis à l'intérieur des autocars

Tous les bagages doivent être identifiés au minimum par un numéro de téléphone valable. Des produits complémentaires, non inclus dans le titre de transport, pour des bagages ou autres équipements sont proposés à la vente en ligne dans le processus d'achat.

Peuvent être emportés à l'intérieur des autocars, les sacs, effets personnels, paquets divers et tout autre objet :

- Pouvant être rangés dans les compartiments situés au-dessus des sièges ou sous le siège, prévus à cet effet ;
- D'une dimension maximale de 20 cm x 25 cm x 45 cm et d'un poids maximum de 2 kg.
- Un bagage de soute de 20 kilos.
- N'occasionnant aucune gêne pour les autres clients.

Tout objet, bagage, sac ou paquet divers n'entrant pas dans la catégorie susvisée devra obligatoirement être rangé par le client propriétaire dans les soutes de l'autocar et pourront faire l'objet d'une vente complémentaire.

En cas de refus, le conducteur de l'autocar aura toute autorité pour interdire l'accès à bord au client refusant de se soumettre à cette obligation. Ce refus motivé n'ouvrira pas droit au remboursement du titre de transport du client concerné.

Les poussettes ou tout équipements nécessaires au transport d'une personne sont autorisées en soute sous certaines conditions et sans supplément de prix :

- Une poussette pliée maximum est autorisée par client, et doit être rangée dans les soutes de l'autocar (les poussettes non pliables sont interdites).

Les objets hors format tels que les bicyclettes, skis, surfs, instruments de musique etc., sont autorisés en soute sous certaines conditions :

- Un objet hors format maximum par client, contenu dans une housse spécifique afin de ne pas endommager les soutes du véhicule et les bagages des autres clients.
- Le client doit signaler par email au service bus (service.bus@aeroportbeauvais.com) 72 heures minimum avant le départ souhaité la présence d'un objet hors format pour que le conducteur puisse réserver la place suffisante.

Le transport, le maniement et la surveillance de l'objet hors format se déroulent sous la responsabilité du client propriétaire.

Pour le transport d'objet hors format non visé aux présentes conditions générales de vente, il est impératif de consulter au préalable, pour accord, le service bus sous peine de se voir refuser l'embarquement.

Un délai de prévenance d'une semaine minimum avant le départ souhaité est obligatoire pour tout groupe excédant trois clients voyageant chacun avec un objet hors format.

BELLOVA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences des accidents dont les biens, objets et bagages transportés auraient été à l'origine, ni des dommages qui leur auraient été causés. Le client en possession de ces biens, objets et bagages sera en revanche rendu responsable des dommages qu'ils auraient pu occasionner aux autres clients ou au véhicule.

7.3 Bagages/Objets perdus

Tout objet trouvé par un client à bord d'un véhicule doit être signalé le plus rapidement possible à un personnel de BELLOVA qui prendra les mesures nécessaires.

Les objets trouvés seront centralisés dès le lendemain de leur découverte à BELLOVA.

Les objets perdus peuvent être réclamés sur présentation d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

BELLOVA
Aéroport de Beauvais
Route de l'aéroport
Service Bagages
CS 42 158
60000 TILLE
Tél : 03 44 11 46 00

BELLOVA n'est nullement responsable des objets perdus et non retrouvés.

7.4 Bagages/Objets volés

BELLOVA ne saurait être tenue à une obligation de résultat concernant l'acheminement des bagages y compris pour ceux placés en soute pour des raisons évidentes de sécurité durant le transport.

Par conséquent, BELLOVA décline toute responsabilité en cas de vol de bagages ou objets. Il est donc interdit de laisser dans les bagages excédant les dimensions autorisées à l'article 7.2 et destinés à être placés dans les soutes des autocars les objets suivants :

- Smartphones, téléphones mobiles, tablettes tactiles, ordinateurs portables, appareils photos, tout objet de valeur, etc.

Article 8 Places spécifiques

Afin de ne pas perturber la conduite, la première rangée de sièges derrière le conducteur est interdite aux personnes suivantes :

- Enfants de moins de 8 ans,
- Clients avec animaux.

Article 9 Animaux

Les animaux domestiques vivants non dangereux de petite taille sont tolérés et admis gratuitement à condition d'être transportés dans un panier fermé gardé sur les genoux (dimension maximale des sacs ou paniers : 45 x 30 x 25 cm) et de peser moins de 5kg. Les animaux dangereux ou malades sont exclus du transport. En tout état de cause, ils ne doivent pas incommoder les autres clients et/ou constituer une gêne à leur égard et/ou souiller l'autocar d'une quelconque façon.

L'animal est sous la responsabilité du client. Aucun animal ne peut voyager en soute.

Les chiens-guides de personnes aveugles sont admis gratuitement, sous réserve qu'ils soient tenus par un harnais spécial, et accompagnent des aveugles titulaires de la carte d'invalidité portant la mention "Cécité" et/ou une étoile verte. Pendant leur dressage, les chiens-guides sont également admis gratuitement sous réserve que l'éducateur soit en possession de la "Carte d'identité du chien-guide et de son maître".

BELLOVA ne saurait être tenue responsable des dommages que les animaux pourraient occasionner durant le transport.

Article 10 Données personnelles

La société TPB et BELLOVA sont amenées à collecter et à traiter certaines données personnelles de leurs usagers pour assurer l'exploitation de la ligne. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service client de BELLOVA. (service.clients@aeroportbeauvais.com)

Article 11 Litiges

Le droit français est applicable pour tout litige afférent aux présentes. BELLOVA ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels, qui pourraient résulter soit de la mauvaise utilisation par le(s) client(s) du (des) service(s) de transport soit du non-respect des présentes conditions générales de vente.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations.

En cas de litige, le client s'adressera par priorité au Service client de BELLOVA pour obtenir une solution amiable. Pour toutes réclamations, adresser votre courrier accompagné de votre justificatif de vol, le cas échéant et d'achat de billet d'autocar à :

BELLOVA
Aéroport de Beauvais
Route de l'aéroport
CS 42 158
60000 TILLE
Email : service.clients@aeroportbeauvais.com

Après avoir saisi le Service Client de BELLOVA et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage*, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Toutes contestations relatives à l'achat, le paiement du titre de transport devront être adressées à :

support@distribusion.com

**litiges de nature contractuelle entre un consommateur et un professionnel portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services*

À Beauvais, le 11 décembre 2025.